

03/09/2025

Le Centre de PMA du Pôle Santé Sud du Mans : Agrément pour l'autoconservation des ovocytes pour des raisons non médicales

Le centre de procréation médicalement assistée (PMA) de la Clinique du Tertre Rouge, au sein du Pôle Santé Sud du Mans, a obtenu l'agrément pour proposer l'autoconservation des ovocytes pour des raisons non médicales, à compter de fin décembre 2024. Cette avancée permet aux femmes, entre 29 et 37 ans, de préserver leur fertilité afin de décaler leur projet parental selon leurs souhaits.

Un parcours de soins sécurisé et pris en charge à 100 %

L'autoconservation des ovocytes, encadrée par la loi de Bioéthique de 2021, est entièrement prise en charge par la Sécurité Sociale. Le parcours de prise en charge débute par une consultation avec l'un des 16 gynécologues agréés du centre de PMA du Mans. Lors de ce rendez-vous, un bilan d'exploration de la fertilité pourra être proposé afin d'adapter la prise en charge à chaque patiente.

Ensuite, le gynécologue prescrira un traitement de stimulation ovarienne durant environ dix jours, ce traitement consiste en une série de piqûres. À l'issue de cette période de stimulation, une ponction ovarienne est réalisée pour prélever les ovocytes, qui seront ensuite congelés par vitrification dans notre laboratoire de biologie de la reproduction.

Un engagement fort pour accompagner les femmes dans leur parcours de maternité

Cette initiative s'inscrit dans la volonté du Pôle Santé Sud d'accompagner les femmes en leur offrant des solutions adaptées à leurs besoins et à leur mode de vie. L'autoconservation des ovocytes représente une solution bénéfique pour de nombreuses femmes souhaitant préserver leur fertilité et maîtriser leur projet familial.

Pour plus d'informations, veuillez consulter :

<https://biogroup.fr/specialites/laboratoire-amp-le-mans-clinique-tertre-rouge/>

Contact presse : Service communication - 02 43 78 41 98 - communication.pss@elsan.care
